



Interreg



UNIONE EUROPEA

MARITTIMO-IT FR-MARITIME

Fondo Europeo di Sviluppo Regionale



Lignes directrices pour les Analyses territoriales et thématiques niveau étatique

PARTENAIRE : CONFSEVIZI CISEL TOSCANA



@ADAPTmaritime



www.interreg-maritime.eu/adapt



@ADAPT_maritime

La cooperazione al cuore del Mediterraneo

La coopération au cœur de la Méditerranée



Une procédure de concertation est actuellement en cours pour la définition des mesures concrètes qui seront prévues dans le plan.

Actuellement, les orientations générales du processus de révision ont été définies dans le document programmatique du gouvernement pour la transition écologique, au point 6b, publié par le gouvernement le 27 juin 2016.

En particulier, 6 domaines d'action ont été identifiés pour le nouveau PNAC :

- Gouvernance et Gestion
- Connaissance, information et sensibilisation
- Prévention des risques et résilience
- Adaptation et sauvegarde de l'environnement
- Vulnérabilité des filières économiques
- Renforcement de l'action internationale

6 Groupes de travail ont défini des recommandations spécifiques pour les six composantes susmentionnées.

Il est opportun de noter que le PNAC est identifié comme une mesure de soutien de la mobilisation des territoires dans le cadre de la transition écologique afin que l'adaptation au changement climatique soit considérée comme un champ d'intervention pour les autorités locales.

Cadre national pour l'action des autorités Locales

Le cadre institutionnel français attribue des missions spécifiques aux autorités locales. L'ensemble des 26 Régions Françaises doit se doter d'un schéma régional pour le climat, l'air et l'énergie, (« Schéma régional climat air énergie » - SRCAE), qui a été récemment associé à d'autres instruments de programmation dans le nouvel instrument connu sous le nom de Schéma régional de gestion, développement durable et égalité des territoires (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires- SRADDET), qui comprendra aussi les anciens plans pour la gestion des déchets, les plans pour l'intermodalité et les schémas régionaux pour l'écologie (SRCE).

Ces instruments de planification sont transposés dans les plans locaux (PCET) ou urbains (PLU).

En outre, il est opportun de mentionner le fait que l'État Français offre indirectement une autre forme de soutien aux territoires, en jouant un rôle sur le marché de l'assurance.

En effet, l'État joue le rôle « d'assureur de dernier recours » et les assureurs privés sont impliqués dans le financement d'actions pour la prévention des risques en contribuant au « fonds Barnier ».

En outre, la France a mis en place des actions spécifiques contre la discrimination des zones soumises à des risques dus au changement climatique dans le cadre des marchés d'assurance.

3) Projets nationaux et internationaux

L'État Français joue un rôle de premier plan en tant que promoteur de projets pour soutenir la lutte contre le changement climatique et pour soutenir l'adaptation. Le rôle de l'État en France se concentre sur le soutien direct à des projets pour améliorer les capacités des collectivités locales et des acteurs privés dans l'adaptation.

Voici certains projets parmi les plus importants :

Drias Climat - Projet développé par Météo-France, qui se concentre sur la collecte d'analyses et la

divulgation de données régionalisées relatives au climat et sur l'analyse et la prévision des futurs changements climatiques et de leurs effets. Le projet est soutenu par un réseau de laboratoires nationaux (CERFACS, CNRM-GAME, IPSL). [LINK](#)

Centre de ressources de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) - le centre de ressources fournit un support aux collectivités pour la rédaction des plans territoriaux pour l'énergie et le climat. [LINK](#)

WIKLIMAT, banque de données en soutien des collectivités locales et des citoyens, qui aide à définir et à réaliser des ouvrages pour l'adaptation au changement climatique- [LINK](#)